

Mercredi 19 NOVEMBRE 2014

Edito



Mesdames et Messieurs les présidents de CME,

La colère gronde à la veille de la présentation du projet de loi de santé devant les deux assemblées au premier trimestre 2015. Nous avons analysé ce projet de loi dans la [Newsletter n°7](#) en insistant sur les conséquences dramatiques et inacceptables pour les médecins libéraux

Nous devons faire front contre ce projet de loi, c'est-à-dire concourir avec l'ensemble des médecins du territoire à lutter contre ce dispositif mortifère pour l'activité libérale.

Il n'y a ni médecins libéraux de médecine générale, ni médecins spécialistes ni médecins exerçant sur plateaux techniques ou en établissements. Il y a des médecins :

- Qui verront leur liberté d'installation entravée par les ARS
- Qui devront faire la gestion d'un tiers payant comme ont été obligés de le faire à leur frais les pharmaciens
- A qui l'on demande d'organiser la gestion des risques associés aux soins bénévolement, et dans le même temps d'abandonner le secteur II mais aussi le contrat d'accès aux soins, au travers du service public hospitalier.
En trouvant bien sûr un tour de passe-passe pour conserver le secteur privé à l'hôpital public qui de droit (mais de quel droit ?) sera intégré d'office dans ce SPH mais dispensé de certaines contraintes.

Tous les médecins seront sous la tutelle de l'ARS avec le poids que pourra représenter le secteur public dans la gouvernance des parcours de soins au travers du service territorial de santé au public, et les groupements hospitaliers de territoire.

C'est donc bien ensemble que nous devons nous opposer à ce projet de loi inique et faire réécrire un texte qui rétablira l'équité.

La CNPCMEHP s'associe au mouvement initié par les médecins dès le 24 décembre, comme s'apprentent à le faire la quasi-totalité des représentations syndicales des spécialités médicales, dont les pédiatres, anesthésistes et radiologues.

Il appartiendra ensuite à chaque CME de s'organiser avec les établissements qui prévoient la continuité du mouvement avec un arrêt de l'activité à partir du 05 janvier 2015.

Il est fondamental que les établissements privés et la FHP s'associent à ce combat contre ce projet de loi qui aura des répercussions sur les autorisations et sur l'attraction de nos jeunes confrères vers un exercice dévalorisé. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit avant tout d'une affaire de médecins. **Le Conseil National de l'ordre des médecins et l'Académie de Médecine ne s'y sont pas trompés et reconnaissent que ce projet de loi ne peut rester en « l'état ».**

Il est évident que le secteur privé est une force pour notre pays, c'est un secteur responsable qui participe aux efforts d'économie, sans pour autant diminuer la qualité des soins délivrés à nos patients, avec lesquels nous conservons encore une relation basée sur le « colloque singulier », mais un colloque singulier de plus en plus

accompagné d'un esprit d'équipe basé sur l'organisation du parcours de soins avec quelques belles expériences issues des médecins libéraux.

Il nous appartient tous ensemble de le faire reconnaître, et encore une fois :

« Il n'y a ni médecins de médecine générale, ni médecins spécialistes ni médecins exerçant sur plateaux techniques ou en établissement. Il y a des médecins... en colère... »

Dr Jean Luc BARON

Président de la CNPCMEHP

Documents et liens :

[PFLSS2015](#)

[Projet de Loi de santé texte présenté en conseil des ministres le 15 octobre 2015](#)

[Projet de Loi de santé exposé des motifs](#)

La CNPCMEHP organise sa **XIX^{ème} journée nationale des présidents de CME de l'hospitalisation privée, le samedi 13 décembre 2014** de 9H à 15H30 à Paris à l'espace Laroche foucaut (Paris IX^{ème})

Programme et inscriptions : [cliquez ici](#)

C.N.P.C.M.E.H.P.

© cnpcmehp.com – 2014
Conception DIXIT Consulting